

Réactions éditoriales aux événements violents de mai 1949 à Asbestos

M. Louis-Philippe Roy écrivait en première page de *l'Action Catholique* de Québec, le 6 mai, à la rubrique « Aujourd'hui dans le monde » et sous le titre // *faut prévenir l'irréparable* :

Que la compagnie dont les ouvriers sont en grève n'aille pas exaspérer davantage la population en embauchant systématiquement une main-d'œuvre extérieure. Certains gestes mêmes légitimes en temps ordinaire peuvent devenir provocants à l'excès quand les esprits sont irrités, les estomacs affamés et les familles dans le malheur. Combien plus prudente, plus humaine se montrerait la Johns-Manville si elle rendait possible la reprise des négociations abandonnées vendredi dernier, en renonçant équitablement et généreusement aux représailles comme le demandaient les syndicats avant le choix du troisième arbitre. Car nonobstant l'annonce publiée à l'intérieur du journal, c'est sur cet obstacle que les pourparlers ont échoué en définitive.

Quant à la police provinciale, nous comprenons la délicatesse de sa position. Elle a pour mission de maintenir l'ordre; c'est heureux que la déclaration du syndicat local de l'amiante l'admette et affirme ne pas en vouloir aux policiers. Mais il incombe à ceux qui dirigent la Police de ne pas recourir précipitamment aux grands moyens. Le coup de feu c'est l'affolement, c'est la terreur, c'est le glas de la réflexion, de la prudence, du bon sens. On ne fait pas entendre raison à la foule en cherchant à la consterner.

* * * * *

En premier-Montréal, le *Standard* du 7 mai publiait ce qui suit :

Les événements choquants des quelques derniers jours à Asbestos ont souligné de sang la gravité de la faillite à trouver une solution à ce différend ouvrier. La responsabilité de cette faillite est très divisée. Elle repose et sur la direction des compagnies en cause et sur les chefs syndicalistes pour leur incapacité mutuelle ou leur refus à trouver un compromis par voie de négociations. Elle pèse d'un poids encore plus grand sur le gouvernement provincial pour ce qu'il a permis au deadlock de se prolonger autant et au ressentiment dans cette région de monter jusqu'au point d'explosion.

On n'aurait pas dû permettre au plus récent effort de rouvrir les négociations d'aboutir à une rupture. À présent, il est plus important que jamais que de tels efforts soient renouvelés et que l'on reparte à neuf. C'est certainement là un devoir auquel le gouvernement provincial ne peut se dérober.

Le tableau de la grève à Asbestos est devenu si complexe et si mêlé qu'il est particulièrement important d'aller au fond pour y trouver les véritables problèmes en cause et les exposer à la lumière. Toute répétition des

violences de cette semaine ne ferait qu'empirer les choses. Mais tant qu'une action définie en vue d'un règlement n'aura pas été accomplie, le danger de violence subsistera à Asbestos.

* * * * *

[Une partie de l'éditorial du *Devoir* est ensuite reproduite. Cet éditorial, dans la forme d'une lettre ouverte à l'ambassadeur des Etats-Unis, est reproduit en entier dans la section documentaire des éditoriaux du *Devoir* sur la grève de l'amiante.]

* * * * *

De son côté, M. Henri Lessard écrivait en éditorial, dans le *Droit d'Ottawa* le 7 mai :

La Commission sacerdotale d'Études sociales, avec l'assentiment de la Commission épiscopale des Questions sociales, a lancé dernièrement un appel au public pour lui demander de contribuer au soutien matériel des familles éprouvées et de prier pour obtenir de Dieu la fin satisfaisante du regrettable conflit.

Déjà, dans plus d'un diocèse du Québec, sur invitation des autorités religieuses, des collectes se font chaque dimanche aux portes des églises.

Dans celui de Sherbrooke, l'Évêché a aussi institué cette collecte et demandé aux fidèles de profiter de l'exercice du mois de Marie, chaque soir, pour supplier « Dieu par l'intercession de sa divine Mère, de répandre sa lumière dans les intelligences et sa charité dans les cœurs, pour qu'une solution juste et équitable vienne bientôt mettre fin au pénible conflit de l'amiante ».

Une solution juste et équitable, telle doit être en effet l'issue du malheureux et déjà si long différend. Elle peut être obtenue, si on le veut vraiment.

* * * * *

En premier-Montréal, la *Patrie* déclarait, le 6 mai, ce qui suit :

Les événements ont pris ces dernières heures, dans la grève des travailleurs de l'amiante, une tournure qui, en définitive, éloignera la solution pacifique de ce malheureux conflit, ce qui est tout autant contre l'intérêt des grévistes que contre celui des patrons. Il faut souhaiter d'abord que l'ordre et l'autorité soient au plus tôt rétablis, car aucun règlement ne peut se faire dans le désordre et dans l'effervescence des esprits. Les actes de violence sont toujours déplorables et ceux qui viennent de se produire n'auront d'autre résultat que d'envenimer ce grave différend industriel et de rendre plus difficile l'acceptation d'un compromis. Tous les gens d'ordre espèrent que le calme sera promptement rétabli.

* * * * *

Sous le titre « Police as Strike-Breakers », *l'Evening Citizen* déclarait en premier-Ottawa, le 7 mai :

Bien que les mineurs en grève à Asbestos, Qué., aient été soumis à une vive provocation par la police provinciale qui avait envahi la ville, leur explosion de violence de jeudi ne peut être approuvée. Les grévistes ont pris possession de la ville, saisis une douzaine ou plus de policiers provinciaux et établi des barricades sur la route aux entrées de la ville. Apparemment, il y eut peu ou pas de dommages physiques infligés aux policiers gardés prisonniers pendant des périodes allant de quelques minutes seulement à une heure environ. Mais le soin qu'ils ont pris de leurs prisonniers n'excuse pas les actions commises par ces hommes.

Néanmoins, il faut avoir présent à l'esprit ce fait qu'il n'y a pas eu de désordres dans la conduite de la grève immobilisant quelques cinq mille personnes à la Johns-Manville et d'autres ouvriers à Asbestos avant que le premier détachement de police provinciale n'entre en scène. Le comportement indigne de ces policiers a précipité les premiers troubles. Et il a mérité la censure du conseil municipal, qui a accusé les policiers provinciaux d'avoir ouvertement violé la loi et les normes ordinaires de la décence.

Techniquement la grève des travailleurs de l'amiante est illégale parce que le syndicat ne s'est pas conformé à toutes les formalités de la loi du travail de Québec. Mais que les travailleurs aient la justice de leur côté, cela est prouvé par le solide appui du clergé catholique à Asbestos et ailleurs. Le gouvernement Duplessis a montré un manque d'intérêt choquant à l'endroit des responsabilités de la dispute et adopté des méthodes de lourde brutalité pour défaire la cause des employés. L'accusation à l'effet que la police provinciale est payée par la compagnie, cessant ainsi d'être un élément impartial de la loi, n'a jamais été niée.

Source : « Les journaux nous disent. [Revue de presse] Les violences d'Asbestos », *Le Canada*, le 11 mai 1949, p. 4. L'éditorial du *Canada*, intitulé « Les grévistes sont dans le besoin », et publié dans le journal à cette période est reproduit en entier ailleurs dans la collection des documents sur la grève de l'amiante.